

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

...

**3. Communications du Conseil administratif**

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

**TERRITOIRE**

Deux séances du groupe de travail « Financement de l'aménagement en lien avec les grands projets » organisées sous les auspices du DALE ont eu lieu les 30 septembre et 30 octobre.

À cet égard, il convient surtout de relever qu'en marge des présentations très sommaires effectuées par les représentants du Département concernant 4 grands projets récents d'une certaine ampleur, ainsi qu'un rappel du dispositif légal en matière de financement de divers aménagements de surface et en sous-sol, des démarches, à ce stade informelles, ont été initiées au sein de l'ACG par certains magistrats des communes concernées, en vue d'examiner plus avant l'éventuelle mise sur pied d'un FI ad hoc. Une nouvelle séance réunissant les magistrats communaux est prévue à fin novembre.

Lors de sa séance du 8 octobre, le Conseil administratif a préavisé favorablement la mise à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment N° C788 et de la parcelle N° 1852 du cadastre de Chêne-Bougeries. En clair, il s'agit là de la villa construite au 12, chemin des Tournettes par l'architecte concepteur Daniel Grataloup qui a été célébré récemment dans une exposition à Chêne-Bougeries et à accessoirement au Moma à New York.

Donnant suite à une demande du Service de la mensuration officielle (DIME/SEMO), le Conseil administratif a décidé de confier mandat à M. Christophe Vuilleumier, historien, en vue de formuler une proposition de dénomination concernant une nouvelle artère qui sera créée en lien avec le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex.

Lors de leur séance du 3 courant, les membres de la commission Territoire, ont été informés des tenants et aboutissants de l'avant-projet de PLQ « Chevillarde-Cougnard » (ancienne parcelle Merkt), ceci en présence de M. Andréa Bassi et Thomas Mader, respectivement architecte et représentant de la régie Brolliet SA. La commission a décidé de demander un transport sur place pour comprendre les tenants et aboutissants du projet, puisque de mémoire, certaines façades s'élèveraient à 29 mètres. Ce transport sur place aurait lieu à la mi-journée lors de la séance prévue au mois de janvier.

**Plan directeur communal**

M. Fabio Dubs, chef de projet au DALE, nous a récemment fait parvenir un courrier accompagné d'un questionnaire fort sommaire concernant la révision en cours des directives relatives à l'établissement des PDCom.

Notre plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons qui l'accompagne ayant été suspendus et étant toujours à l'examen, un courrier circonstancié sera adressé au Département afin de manifester notre mécontentement quant à la forme de la consultation menée par ce dernier. Force est désormais de constater que l'Etat envoie simplement aux communes des questionnaires.

## **Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

### **Extrait du procès-verbal**

Concernant le projet constructif de la Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et suite aux divers votes de votre Conseil, le Conseil administratif signera prochainement et in corpore, l'acte actuellement finalisé par Me Sandra Fossatti, relatif à la constitution du DDP. Nous serons donc trois conseillers administratifs à signer cet acte qui concerne trois dicastères.

Pour le surplus, sachez que le Conseil administratif n'est pas disposé à ce que les 3 ou 4 personnes inscrites à ce jour sur les listes d'attente de la Codha et domiciliées sur le territoire communal soient intégrées dans le quota des dix habitants qui se verrait attribuer un des logements réservés à la commune dans les 6 futures maisons urbaines qui comprendront au total 49 logements.

Ainsi, il sera précisé à la Codha que ces logements devront être réservés de manière pérenne à des coopérateurs domiciliés sur le territoire communal.

Tenant compte du fait que ces 10 logements à attribuer à des communiers sous réserve d'une ultime vérification, sont composés de 5 logements répondant à des critères HM LUP et de 5 autres relevant du régime LGZD, le taux d'occupation et le taux d'effort constitueront des critères incontournables d'attribution. À cela s'ajoutera l'obligation pour les futurs « locataires » de devenir membres de la Codha.

Cela étant, le Conseil administratif travaille actuellement sur des critères complémentaires d'attribution à la lumière des recommandations qui ont été élaborées par la commission des Affaires sociales en privilégiant, entre autres, la durée de la domiciliation des demandeurs sur le territoire communal ainsi que leurs liens associatifs. Une fois établis, ces critères vous seront bien évidemment communiqués tant en séance de commission qu'en séance ordinaire du Conseil municipal.

Concernant le grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries, vous savez que nous n'avons plus été convoqués à une séance de comité de pilotage depuis que M. Longchamp a quitté le Département, c'est-à-dire à la fin juin 2013. Cette séance réunissant les autorités de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries a été reportée un certain nombre de fois et aura finalement lieu le 15 janvier 2015. Nous devrons alors nous prononcer sur la proposition de planification du secteur que nous partageons avec Chêne-Bourg, de ceux de Grange Canal et de la Pommière, ces trois secteurs étant prioritaires pour la création d'un certain nombre de logements. Il sera donc nécessaire d'être très vigilant quant à la planification proposée tant à la forme qu'au fond, ces deux derniers secteurs ayant une grande qualité patrimoniale pour Chêne-Bougeries.

Concernant les Crêts de Florissant, 45 étudiants de la section nature et paysage de l'école d'architecture de Genève, vont plancher à partir du 11 novembre prochain sur la conception du parc. L'équipe, composée de 9 professeurs, a déterminé, avec le service du Territoire, le périmètre exact de la réflexion. Ce travail se terminera par une présentation initiale des travaux des étudiants le 20 janvier 2015. Le service du Territoire travaille également sur un concept de mise à disposition publique du résultat de ces travaux, ces réflexions ayant principalement un but pédagogique. Elles serviront au demeurant de pistes de réflexion sur le devenir du secteur de Florissant dont la partie haute laissée à l'abandon bénéficie pourtant d'un ensoleillement magnifique.

Concernant le projet de paysage prioritaire de l'Arve, nous avons été conviés par M. Barthassat ainsi que les communes de Vernier et de Carouge, à une séance de lancement

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

des projets modèles en vue d'un développement territorial durable 2014-2018. Le paysage prioritaire de l'Arve est un projet de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération 2012 II. Chêne-Bougeries a confirmé son intérêt de participer à cette démarche et d'être proactive en la matière.

Concernant la Voie verte, une séance de démarrage du comité de pilotage a été annoncée. Nous attendons toutefois la confirmation de la date de séance.

**MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT**

**Priorisation d'étude et d'action pour améliorer les conditions de mobilité dans Chêne-Bougeries**

Une nouvelle présentation relative à la priorisation des études et des actions envisagées en vue d'améliorer les conditions de mobilité dans Chêne-Bougeries a eu lieu lors de la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement du 8 octobre.

Ces actions à venir seront réalisées et priorisées selon 3 phases, soit de 2015 à 2020 ; de 2020 à 2025 et de 2025 à 2030, ceci en fonction des temporalités fixées par le Plan directeur cantonal Genève 2030.

Ces actions seront également coordonnées avec celles à mettre en œuvre dans le cadre du Plan directeur des chemins pour piétons de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, le Conseil administratif a signé ce jour une convention liant Chêne-Bougeries au consortium SGC dans le cadre du futur réaménagement d'un espace public au bout du chemin du Pont-de-Ville.

**ÉTAT CIVIL CHENE-BOUGERIES / VOIRONS**

La séance d'examen du budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement de l'État civil a eu lieu ce jour à 12 h 15 en présence des magistrats de nos trois communes partenaires en charge du dossier.

À cet égard, je relèverai simplement que le coût de fonctionnement de l'arrondissement par habitant s'élèvera à CHF 12,06. À noter l'enthousiasme des trois communes partenaires à participer à ce regroupement, les divergences ayant pu être aplanies.

**FEU - PC**

**Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries**

La journée « portes ouvertes » organisée le 11 octobre par la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries a remporté un franc succès. Cette manifestation a attiré un grand nombre d'enfants ainsi que plusieurs sapeurs-pompiers retraités mais elle nous a également permis de remplir nos objectifs, à savoir attirer de nouvelles recrues au sein de la Compagnie. On peut désormais espérer un effectif de 27 sapeurs d'ici la fin d'année. Pour le surplus, un rapport favorable des instances cantonales est attendu suite à l'inspection de compagnie qui a eu lieu ce même 11 octobre.

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**ORPC Seymaz**

Les magistrats en charge du dossier dans les communes membres du Groupement ont examiné le 14 octobre, le projet de fonctionnement 2015 de l'ORPC Seymaz, puis adopté ce dernier, les données y relatives ayant bien évidemment été intégrées dans le budget de fonctionnement communal pour l'année à venir.

**DIVERS**

**Répartition des tâches entre le Canton et les Communes**

La séance de l'ACG du 29 octobre a été consacrée à la problématique de la répartition des tâches entre le Canton et les Communes.

Puis une séance du comité de l'ACG, consacrée à cette même thématique, a eu lieu lundi 3 courant.

À cette occasion, bon nombre de magistrats communaux, dont ceux des Villes de Genève et d'Onex, ont fait part de leur plus vif mécontentement quant à la méthode employée par le Conseil d'État concernant le traitement de ce dossier, les communes genevoises et l'ACG étant invitées à apporter, désormais dans la précipitation, leurs commentaires afférents ou à émettre des propositions en vue du prochain dépôt par le Conseil d'État d'un projet de loi devant le Grand Conseil.

Arrivée de M. Martinez à 20 h 52.

La présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

**PREVENTION ET SECURITE**

**Façades nettes : nouveau contrat avec les ateliers du Vallon.**

Donnant suite à notre vaste campagne de nettoyage, effectuée par la Fondation des Ateliers Feux Verts, notre Conseil administratif a signé un nouveau contrat prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec son partenaire actif dans la réinsertion.

Le retrait systématique des tags des bâtiments, immeubles communaux et mobilier urbain, objet du précédent contrat, a été élargi à tous les murs visibles depuis le domaine public et situés sur le territoire communal.

Pour rappel, jusqu'à ce jour et depuis 2012, les propriétaires désireux de bénéficier des prestations dites « Façades nettes » pouvaient obtenir des bons annuels incitatifs d'un montant de CHF 500.-. Cette prestation, qui rencontrait de plus en plus de succès, plus de 70 propriétaires par année y faisant recours, générait un travail administratif important pour notre service, tout en ne nous permettant pas d'atteindre notre objectif, soit d'avoir une commune la plus propre possible.

Avec ce nouveau contrat, sans augmentation de coûts par rapport à la variante des bons incitatifs, le Conseil administratif souhaite contribuer à la promotion d'espaces publics et axes routiers attrayants et sécurisants.

## **Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

### **Extrait du procès-verbal**

Par une inspection hebdomadaire, l'atelier anti-tags de la Fondation maintiendra propres les principaux axes routiers suivants :

- La route de Chêne ;
- La route de Malagnou ;
- La route de Florissant ;
- Le chemin De-La-Montagne ;
- La rue de Chêne-Bougeries et le vieux Chêne.

Pour toutes les autres rues et chemins visibles depuis le domaine public, les tags seront nettoyés sur indication du service Prévention et sécurité, suite à la demande des propriétaires ou au signalement des agents de la Police municipale.

Le contrat a été signé par mes soins le 30 octobre, dans le cadre d'une réception organisée en l'honneur de la Maison du Vallon, en présence de la directrice des maîtres sociaux-professionnels et surtout de l'équipe de nettoyage, qui s'est chargée, ces derniers mois, de rendre nos principaux axes routiers aussi propres que nous les voyons aujourd'hui. Cela a été l'occasion pour moi de les remercier de vive voix pour leur engagement, au nom de tout le Conseil administratif.

À travers cette rencontre, nous avons pu prendre la mesure de l'importance de soutenir notre partenaire dans sa mission, par l'organisation de rencontres avec leurs équipes en réinsertion.

Les ateliers du Vallon et l'équipe de Prévention et sécurité ont ainsi décidé d'organiser des « pauses-petits-déjeuners » mensuelles, au 8 bis, avec les équipes de nettoyage et leurs encadrants, maîtres sociaux-professionnels.

Nos habitantes et habitants seront informés prochainement, par tous ménages, de cette nouvelle prestation, avec la possibilité bien évidemment de s'annoncer s'ils ne souhaitaient pas en bénéficier.

### **Cyclistes et prévention – campagne « AO-Cadeau »**

La sécurité des cyclistes roulant sans phares constitue une préoccupation réelle, qui nous avait été relayée par le président de la commission Sécurité.

Après réflexion, nous avons développé une nouvelle prestation, sous la forme d'une campagne « AO-Cadeau », actuellement menée par nos agents de Police municipale, dans le cadre de leurs patrouilles nocturnes.

L'originalité de la campagne « AO-Cadeau » réside dans le fait d'associer, dans la même intervention, la répression et la prévention.

Les cyclistes sans phares se verront notifier désormais une amende d'ordre et parallèlement se verront remettre un kit de phares de bonne qualité à cliquer.

L'agent qui notifie l'amende d'ordre se charge également d'équiper le cycle des lumières offertes par notre commune, afin de ne pas laisser le cycliste repartir dans le noir sans éclairage.

## **Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

### **Extrait du procès-verbal**

Cette option a comme avantage, à notre sens, de protéger réellement les cyclistes, tout en ne créant pas d'inégalités de traitement vis-à-vis de ceux d'entre eux qui ont pris la peine de s'équiper (l'AO rétablit l'équilibre).

Du point de vue de la prise en compte du danger, un message simultanément répressif et de bienveillance incite d'avantage à la réflexion, par la surprise qu'il provoque chez son destinataire.

Les jeunes de moins de quinze ans se voient remettre un kit sans AO et un courrier de la Police municipale est transmis à leurs parents, leur indiquant que des lumières leur ont été offertes et contenant des recommandations relatives à la sécurité de leurs enfants, en termes d'équipement.

Les jeunes de 15 à 18 ans font également l'objet d'une AO, comme les majeurs et un courrier est également envoyé aux représentants légaux.

Chaque remise de kits est comptabilisée et fait l'objet d'une main-courante, qui nous permettra, par ailleurs, de tirer un premier bilan de cette action, à la fin du mois d'avril 2015, après six mois d'action.

## **AFFAIRES SOCIALES**

Réunis en séance le 28 octobre, les membres de la commission des Affaires sociales ont procédé à la répartition des subventions 2014 d'un montant global de CHF 158'670.- en faveur des diverses entités et organisations actives dans le domaine de l'aide au développement.

Cela étant, un montant de CHF 16'500.- provenant de cette enveloppe budgétaire, alimentera provisoirement le fond d'aide en cas de catastrophe, ceci dans l'attente d'un versement, le moment venu, en faveur d'une association, encore à créer, soutenant les victimes du conflit affectant la Syrie.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'un montant de CHF 79'330.- a été versé à la FGC, conformément aux dispositions figurant dans la convention de partenariat qui nous lie à cette dernière. À noter que les fonds affectés à la FGC seront en fait versés à l'ASED, l'Association pour les enfants en détresse, qui a été créée par M. et Mme Nicollier de Chêne-Bougeries, lesquels ont reçu le Mérite Chênois il y a quelques années.

Jeudi prochain 13 novembre à 12 h 30, aura lieu l'inauguration officielle d'« Eureka », village containers géré par l'association Carrefour-Rue, sur la parcelle située au N° 154 de la route de Malagnou, ceci en présence de MM. Antonio Hodgers et Serge Dal Busco, Conseillers d'Etat.

MM. Noël Constant et Vince Fasciani, ont été reçus en mairie afin de définir plus avant les modalités pratiques relatives à cette sympathique manifestation que la commission des Affaires sociales avait décidé de soutenir en prenant en charge divers frais, et notamment un apéritif qui sera l'occasion de créer des liens entre tous les habitants de la parcelle, les deux associations, les nouveaux habitants des studios mobiles et surtout les voisins qui ont subi des désagréments ces derniers temps. Le service technique installera une tente et des bancs. 3

## **Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

### **Extrait du procès-verbal**

containers pour les déchets seront par ailleurs offerts. Les jeunes, sous la houlette d'un travailleur social hors murs, serviront l'apéritif et participeront au tri des déchets.

La traditionnelle soirée pour les femmes et les enfants du Cœur des Grottes aura lieu le mardi 16 décembre dès 19 h 00 avec des animations, et une visite du Père Noël, etc. Je vous engage vivement à être présents pour entourer et soutenir ces femmes et ces enfants.

Une rencontre de suivi semestriel des activités de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi a eu lieu le mercredi 8 octobre, ceci en présence de Mme Nadège Beria, Responsable d'unité à l'Hospice général.

### **Aînés**

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours du mois d'octobre avec M. Yves Perrot, Chef de service au CAD, ainsi qu'avec Mme Laurence Grandrieux, Responsable des activités seniors au CAD, ceci en présence de ma collègue, Christiane Nicollin, Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg, concernant le devenir du Club des aînés « Les Chênes 50 ans et plus ». Malheureusement, les nouveaux membres du comité ont rapidement donné leur démission.

### **PETITE ENFANCE**

#### **Crèche des Trois-Chêne**

Un courrier a été envoyé au début du mois d'octobre à Mme Christiane Nicollin, Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg, en charge de la Petite enfance afin de proposer un avenant à la convention liant les deux communes chênoises à l'association de la crèche des Trois-Chêne.

En effet, et comme indiqué aux membres de la commission Jeunesse, Chêne-Bougeries souhaite renoncer à 12 places d'accueil destinées à des bébés et aux plus jeunes enfants lors de la prochaine rentrée 2015.

La commune partenaire de Chêne-Bourg est entrée en matière le 28 octobre et une convention remaniée devrait être signée très prochainement pour une durée d'une année, cette dernière pouvant éventuellement être reconduite tacitement d'année en année.

#### **EVE "La Maternelle"**

Par ailleurs, j'aurai le plaisir de rencontrer le 15 décembre, Mme Esther Alder, Conseillère administrative de la ville de Genève, concernant l'avenir du partenariat liant les villes de Genève et de Chêne-Bougeries, à l'Armée du Salut dans le cadre de la gestion de l'EVE « La Maternelle ». L'Armée du Salut veut quitter le partenariat et dans un même temps a refusé de nous vendre le bâtiment. Nous sommes donc particulièrement inquiets quant à l'avenir de cet EVE.

### **DIVERS**

Le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 8 octobre d'octroyer une subvention ponctuelle exceptionnelle d'un montant de CHF 5'000.- destinée à soutenir les travaux de rénovation de l'orgue de cinéma installé au Collège de Claparède, lequel peut être considéré comme un élément significatif du patrimoine culturel communal.

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**CULTURE**

La présentation officielle du 4<sup>ème</sup> prix littéraire des Trois-Chêne aura lieu le mardi 18 novembre 2014 à 19 h 00.

Pour sa deuxième année de résidence à Chêne-Bougeries, **l'Opéra-Studio de Genève** dirigé par Jean-Marie Curti, a proposé de revivre, **vendredi 17 et dimanche 19 octobre** à la salle Jean-Jacques Gautier, la soirée mémorable du 7 février 1786 à l'Orangerie de Schönbrunn à Vienne. Joute lyrique très amusante avec deux opéras joués par 9 interprètes de grand talent, accompagnés de quelques 15 musiciens. Le public a été charmé par ce spectacle de très grande qualité, mené avec brio et humour.

L'exposition « **La Calligraphie et l'Enluminure Persane & Orientale** » proposée par Maître Towhidi Tabari a clos ses portes le **dimanche 26 octobre après trois semaines à l'Espace Nouveau Vallon**. Le vernissage qui a eu lieu le jeudi 3 octobre a permis d'accueillir plus de 120 personnes, très intéressées par la découverte des œuvres et la rencontre avec Maître Tabari. Présent le samedi 4 octobre et le dimanche 5 octobre pour l'animation d'ateliers de calligraphie et visites personnalisées, Maître Tabari a su séduire un public fort appliqué à apprendre les rudiments de son art. Il a même eu un « élève » de marque, Monsieur Daniel Grataloup, lui-même architecte et artiste exposé en cette période au MOMA à New York !

En plus d'un public très curieux de cet art peu connu en Suisse, ce sont plus d'une trentaine de classes des écoles primaires du canton, ainsi que des centres de rencontres et loisirs, et autres institutions qui ont eu le privilège de découvrir, sous l'animation extraordinaire d'une équipe de professionnels, l'exposition de façon ludique et interactive. Enfin, les Contes et Ateliers du Tapis Volant, proposés aux visiteurs les mercredis et week-ends, ont su faire rêver petits et grands dans ce monde merveilleux de l'écriture et de ses secrets...

Le bilan est donc très positif pour cette exposition quelque peu inhabituelle.

**Les événements à venir**

Pour clore le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier** 2014, nous assisterons **mardi 18 novembre à 20h à la salle Jean-Jacques Gautier** à une projection du film intitulé, « Benoîte Groult, le temps d'apprendre à vivre » réalisé par Jean-Baptiste Martin en 2008, qui nous fera revenir sur les grandes étapes de la vie de cette icône du féminisme. Cette projection sera suivie d'une discussion avec la présence exceptionnelle de l'auteure du film, Madame Marie Mitterrand.

**L'Orchestre des Trois-Chêne** invite quant à lui, **le dimanche 16 novembre à 17 h 00** à la salle Jean-Jacques Gautier, Michel Tirabosco, à la flûte de pan, et Jean-Marie Reboul au piano, pour un concert classique d'œuvres d'Astor Piazzolla, José Luis Catineira de Dios et Arturo Marquez, sous la direction musicale d'Arsène Liechti. Ce concert annuel est comme de coutume en entrée libre.

Le week-end du **samedi 29 et dimanche 30 novembre** verra le coup d'envoi de la dernière ligne droite avant les fêtes de Noël. Le **Marché de Noël du Vieux Bourg** connaîtra une nouvelle implantation recentrée sur Chêne-Bourg, dans le but de créer une meilleure ambiance festive et un vrai cœur de fête. Ainsi, rendez-vous est donné autour de la place du Gothard. Les horaires ont également été modifiés pour permettre aux visiteurs de profiter de

## Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014

### Extrait du procès-verbal

la fin de journée du samedi, soit de 12h à 20h, et de la journée du dimanche, de 11h à 18h. Quelques 40 stands proposeront de l'artisanat local. Il y aura aussi des raclettes, du vin chaud et autres mets servis toute la journée, et bien sûr, le carrousel gratuit pour les enfants, sans oublier les animations de chant, clown, maquillages, etc...

Exceptionnellement, Saint-Nicolas viendra avec un jour d'avance, soit le **vendredi 5 décembre**, pour sa traditionnelle halte dans notre ville, en compagnie de son fidèle compagnon le Père Fouettard. Après un cortège aux flambeaux dans nos parcs, lequel partira à 18 h 15 depuis la salle communale, rendez-vous est donné pour tous derrière la mairie, pour la distribution d'un cornet de friandises aux enfants. Marrons chauds, soupe et fromage seront ensuite offerts aux enfants et aux parents. Cette fête traditionnelle est offerte à tous les enfants de la commune jusqu'à 7 ans, sur inscription préalable auprès des écoles, crèches, jardins d'enfants ainsi qu'en mairie. Nous remercions par avance la présence des conseillers municipaux qui voudront bien participer à l'appel des enfants et au service de la collation qui suivra et remercions d'avance MM. Messerli et Favarger qui tiendront, une fois encore, les rôles de Saint-Nicolas et du père Fouettard.

Arrivée de M. Martinez à 20 h 52.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

### BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont reçu lors de leur séance du 13 octobre, M. Gilles Desthieux, chef de projet au sein du bureau Amstein + Walthert Genève SA Engineering & Consulting pour une présentation du programme *Cité de l'énergie*.

À cet égard, j'attire votre attention sur le fait qu'un montant de CHF 24'000.- figure désormais au projet de budget de fonctionnement communal 2015 afin de progressivement mettre en œuvre ce programme.

À cette occasion, les commissaires ont également été informés de l'état d'avancement du dossier relatif à un crédit d'étude en vue d'une dépose en demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N° 438, 439, 440 et 441 situées à hauteur des N° 21, 23, 25 et 27 de la rue de Chêne-Bouggeries.

Ce point figure par ailleurs à nouveau à l'ordre du jour de la commission lors de sa prochaine séance prévue lundi prochain 10 novembre en vue d'un préavis.

Et finalement, au cours de cette séance du 13 octobre, les membres de la commission ont été informés des tenants et aboutissants d'une étude de faisabilité relative à des travaux de rénovation / transformation du bâtiment situé 2, chemin De-La-Montagne, propriété de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bouggeries, en présence de M. Marc Honegger, architecte du bureau Honegger Muller architectes SA.

Il résulte de cette étude que d'importants travaux devront être consentis au cours des 5 prochaines années, en vue de mettre le bâtiment aux normes incendies et énergétiques. Un programme de valorisation des combles pourrait être étudié plus avant et en parallèle les

## **Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

### **Extrait du procès-verbal**

espaces utiles pourraient être optimalisés en procédant à divers aménagements tels que des modifications des ouvertures.

Des travaux devront également être envisagés, le moment venu, afin de remédier aux importantes infiltrations d'eau constatées en sous-sol.

Au vu de l'importance des travaux à entreprendre dans ce bâtiment, il est toutefois déraisonnable d'envisager une exploitation en conformité avec les diverses normes de sécurité en vigueur de l'ancienne salle de théâtre qui s'y trouve.

Vu la nécessité pour les collaboratrices de l'arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougeries – Voirons de pouvoir disposer d'un espace permettant d'avoir des entretiens de nature confidentielle avec certains usagers, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 30 octobre, de confier mandat à un bureau d'architecture en vue d'élaborer un projet de réaménagement complet des surfaces situées au rez-de-chaussée du bâtiment sis 4, route du Vallon.

Concernant le projet d'extension de l'école primaire de Conches, j'ai adressé en date du 30 octobre, un courrier à Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'État en charge du DIP, afin de solliciter un entretien visant à pouvoir exposer plus avant les tenants et aboutissants de ce projet, à réaliser en synergie, voire en partenariat étroit avec le canton, lequel est propriétaire de la parcelle voisine N° 963.

## **SPORTS**

### **CSSM - Centre sportif Sous-Moulin**

La commission des Sports se penchera prochainement sur un crédit d'étude relatif au projet de rénovation du stade des Trois-Chêne.

## **ADMINISTRATION**

### **Personnel**

Le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 8 octobre, de transformer la fonction de « gestionnaires des Affaires sociales » actuellement occupée par Mme Claudia Jimenez en une nouvelle fonction intitulée « Chargée des Affaires sociales ».

Lors de sa séance du 30 octobre, notre Conseil a par ailleurs décidé d'engager Mme Isabelle Vesin, en qualité d'assistante administrative à 80 % au sein du Service prévention et sécurité, ceci dès le début de l'année prochaine.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a décidé de prolonger au 31 mars 2015 le contrat de travail de durée déterminée liant Mlle Déborah Dugourd à la ville, ceci dans l'attente de l'engagement d'une seconde gestionnaire du BuPE, poste figurant au budget de fonctionnement 2015 que vous êtes appelés à voter ce soir.

## **DIVERS**

Sachez encore qu'un courrier, daté 29 octobre 2014, a été adressé par Mme Anya Wyden Guelpa, Chancelière, et M. François Longchamp, Président du Conseil d'État, à Mme Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG concernant le traitement des

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014****Extrait du procès-verbal**

magistrats communaux et des conseillers municipaux. Ainsi, par analogie avec ce qui avait été décidé en octobre 2013 pour les jetons de présence versés aux députés au Grand Conseil, conformément au droit en vigueur, les indemnités versées aux magistrats communaux et les jetons de présence versés aux conseillers municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, feront l'objet d'une imposition.

La direction des personnes physiques de l'administration fiscale cantonale prendra d'ailleurs très prochainement contact avec l'ACG afin de convenir des modalités exactes de cette imposition